

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

26 novembre 2019

Dossier complet le :

26 novembre 2019

N° d'enregistrement :

2019-0168

1. Intitulé du projet

CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE COMMERCIAL ET D'UNE EXTENSION DU CENTRE LECLERC SUR LA ZAC DES MOULINS à HERLIN LE SEC (62)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

HERLIN DISTRIBUTION - HERLINDIS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Benoit LEMPEREUR - Président

RCS / SIRET

8 1 9 7 3 1 5 8 9 0 0 0 2 7

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
n°41.a)	Création d'une aire de stationnement public de 118 places

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur la création d'un ensemble commercial composé de 4 cellules réparties sur trois bâtiments et l'extension de la surface de vente du magasin E. Leclerc existant.

Le projet présenté inclut :

- L'extension de l'hypermarché E. Leclerc : Création de 1 798m² de SDP dont 889m² de SDVente et 90m² de commerces en galerie ;
- La création de cellules commerciales :
 - > Une moyenne surface MS1 « Espace culturel E. Leclerc » qui développera 1 500m² de SDV (1 600m² SDP);
 - > Un bâtiment composé de deux moyennes surfaces : MS2 "Leclerc Sport" sur 250m² de SDV (275m² SDP), et MS3 "Audition/parapharmacie" sur 300m² de SDV (336m² SDP)
 - > Une moyenne surface MS4 "Animalerie" sur 700m² de SDV (821m² SDP)
- La création d'un parc de stationnement public de 118 places

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'implantera dans la zone d'activités mixtes des Moulins, positionnée en entrée Nord de la ville d'Herlin-le-Sec, le long des axes structurants RD916 et RD939, qui marque aussi l'entrée Sud de Saint Pol sur Ternoise.

Le projet participera à l'évolution positive de cet espace en plein développement, il permettra notamment :

- de répondre aux attentes des consommateurs en termes de diversité de l'offre commerciale (bio, local, complémentarité avec l'existant dans la zone d'influence...) et de qualité des constructions et des aménagements,
- d'équilibrer l'offre marchande du territoire et de réduire les déplacements en voiture vers les pôles actuels,
- de valoriser le secteur de l'entrée Sud de Saint-Pol-sur-Ternoise, grâce à une recomposition architecturale et paysagère qualitative, améliorant la perception du site,
- de générer de l'emploi en temps plein et d'offrir de meilleures conditions de travail aux employés de l'actuel hypermarché (amélioration des locaux sociaux, de pause, des bureaux...)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux dureront 8 mois pour les cellules commerciales et 7 mois pour l'extension/galerie marchande.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet s'intègre dans la zone d'activités commerciales des Moulins.

STATIONNEMENT

- > Le stationnement actuel de l'hypermarché Leclerc sera maintenu à l'identique : 262 places dont 6 places PMR, 3 places familles, 10 places covoiturage et un large parc vélos/motos.
- > Un parking de 118 places dont 3 PMR, 2 recharges électriques, et 4 "familles" sera disponible pour les quatre nouvelles cellules. Les places de stationnement hormis les places PMR, familles et recharges véhicules électriques seront réalisées en système O2D Green (casiers en matière synthétique dans lesquels est semé du gazon).

ACCES/FLUX

- > L'accessibilité au site restera inchangée : accès à la zone d'activités « Parc du Moulin » depuis le giratoire sur la RD916, puis accès à l'hypermarché E. Leclerc via les voiries internes à la zone (rue Saint Michel). Le parking du centre E. Leclerc est accessible depuis cette dernière voirie via une large entrée/sortie.
- > Le nouvel ensemble commercial bénéficiera de cette même accessibilité (entrée/sortie commune) largement dimensionnée pour accueillir les nouveaux flux sans perturber le fonctionnement actuel, totalement fluide.
- > Une seconde entrée/sortie sera créée en aval de l'existante, de manière à parfaitement répartir les flux et permettre aux clients de l'ensemble commercial de rejoindre plus directement la voirie existante interne à la ZAC.

L'ensemble de ces aménagements permettront un fonctionnement aisé, fluide et parfaitement lisible.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- CDAC
- Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface des parcelles du projet	35 153m ²
Surface de vente/plancher existante	2 551/4 842 m ²
Surface plancher totale créée projet	4 830 m ²
dont Surface plancher créée pour l'hypermarché	1 798 m ²
et Surface plancher totale créée pour les cellules neuves	3 032 m ²
Nombre de place de stationnement public créées	118 places
dont places électriques	2 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

350 rue de Saint Pol
62130 HERLIN-LE-SEC

Parcelles :
000ZA 49 / 73 / 74 et 79

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 19' 55" E Lat. 50° 21' 57" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type I la plus proche se situe à 2km au Nord-Est du projet. Il s'agit du "Bois de Saint-Michel-sur-Ternoise" (310030047) La ZNIEFF de type II la plus proche se situe à 1.8km au Nord Ouest du projet. Il s'agit de "La Vallée de la Ternoise et ses versants de St-Pol à Hesdin et le vallon de Bergueneuse" (310007268)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone APB la plus proche se situe à 32,33km au Nord-Est du projet, il s'agit du "Terril Pinchonvalles"
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Parc Naturel Régional de la Scarpe Escaut se situe à 56km à l'Est du site du projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La région Pas-de-Calais est couverte par un PPBE : - 1ere échéance : approuvé le 15 Octobre 2012 - 2eme échéance : approuvé le 5 Octobre 2015 - 3e échéance : en consultation jusqu'au 28 Aout 2019
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'intercepte aucun zonage de protection, le plus proche est à 1km au Nord (767MI02) lié à la présence de l'ancienne Chapelle des Sœurs Noires.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une des zones à dominante humide repérées par l'Agence de l'Eau.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site BASOL le plus proche est à 1,7km au Nord du site, il s'agit de l'agence EDF/GDF (62.0105)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est à Arras, à 31km au Sud-Est du projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 (directive Habitat) le plus proche est à 15km au Sud du projet, il s'agit du "Massif forestier de Lucheux" (FR2200350)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est à Hesdin, à 20 km du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bâtiment commercial concerné par les travaux d'extension objets de la présente demande sont alimentés en eau potable par le réseau de la commune. Les extensions prévues ne sont pas de nature à augmenter les consommations existantes. Les nouveaux bâtiments seront également alimentés par le réseau d'eau potable, il sera utilisé des appareils économes en eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de masse d'eau souterraine au droit du projet.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux excédentaires seront uniquement constitués des terres excavées dans le cadre des terrassements. Ces déblais seront préférentiellement utilisés dans le cadre de l'aménagement de la zone, ou évacués dans les filières locales.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur une surface enherbée très fréquemment entretenue. Cet entretien régulier confère à cet espace un enjeu écologique faible. Aucun impact sur la faune et la flore n'est attendu pour ce projet. De plus, le projet n'est pas connecté au réseau de milieux référencés par le Schéma Régional de Cohérence Écologique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est suffisamment éloigné du site Natura2000 des "Marais de la grenouillère" pour écarter tout risque d'impact sur ses composantes.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ensemble des zones à sensibilité particulière sont suffisamment éloignées pour éviter tout impact.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur une surface enherbée très fréquemment entretenue qui fait partie des lots de la ZAC du Parc des Moulins.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une installation classée (non Seveso) est située à moins de 1km au Nord Est du projet. Il s'agit de l'entreprise Maquet Emballages, soumise au régime d'enregistrement.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les risques sismiques et retrait gonflement des argiles sont faibles sur la zone
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à engendrer des risques sanitaires. Le site BASIAS le plus proche est à 1km au Nord, il s'agit d'un garage (NPC6207740) encore en activité.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va générer du trafic. Les différents ouvrages et aménagements proches permettent actuellement une bonne fluidité du trafic sur le secteur, fluidité qui ne sera pas modifiée suite au projet (voir Annexe 7). La mise en place de dispositifs en faveur des modes doux sur la ZAC vise à réduire l'impact des projets sur les trafics (voir Annexe 8)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les trafics engendrés par le projet seront source de bruit. Cet impact sera faible au regard de l'environnement sonore existant, en effet, la D916 qui jouxte le projet est cependant déjà classée Catégorie 3 (impact acoustique sur 100m).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à engendre des odeurs.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune nuisance particulière n'est recensée sur la zone.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux seront sources de vibrations, mais limitées dans le temps.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les éclairages des espaces extérieurs et les enseignes lumineuses des bâtiments seront éteints en dehors des horaires d'ouverture. Les flux lumineux des aménagements extérieurs seront orientés vers le sol.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La majeure partie des eaux pluviales des parkings des moyennes surfaces sera infiltrée via le système de dalles de parking. Les eaux non récupérées seront traitées via le réseau général du site, actuellement utilisé par l'hypermarché, en passant par les bassins de stockage existants après traitement via un séparateur à hydrocarbure.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité des commerces génère principalement des déchets de type cartons et plastiques. Toutes les cellules disposeront, dans leur réserve, de réceptacles de tri sélectif appropriés à la taille des déchets produits pour chacune des enseignes. Les déchets de l'hypermarché continueront à être traités via les circuits en place. Les déchets des nouvelles enseignes (cartons, emballages) seront gérés via les filières adaptées. Les DIB seront gérés par le système local.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Plusieurs mesures sont mises en œuvre sur le projet de manière à l'intégrer à son environnement (en termes de consommation foncière, de nuisances, de biodiversité, de gestion des eaux...)

- > Compacité des constructions et voiries,
- > Réduction du nombre de places de stationnement,
- > Création de zones perméables (stationnements hors PMR/elec/familles, et toitures) et végétalisation réfléchie et qualitative,
- > Gestion des eaux pluviales par infiltration et stockage en bassins paysagers,
- > Organisation des livraisons pour assurer la fluidité et la sécurité des usagers,
- > Performance énergétique des bâtiments (bioclimatisme, enveloppe performante, systèmes économes et GTB),
- > Qualité environnementale et sanitaire des produits/matériaux utilisés, et minimisation du bilan carbone

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du contexte, il ne nous semble pas nécessaire de soumettre le projet à étude d'impact. En effet :

- il est développé en tant que réponse à un besoin de dynamisme commercial, d'équilibre et de diversification,
- il respecte l'environnement rural dans lequel il s'intègre, et poursuit le développement d'une zone en développement,
- il s'attache à gérer au maximum les eaux pluviales à la parcelle, grâce à de larges surfaces perméables et un système de bassins,
- il améliore la biodiversité du site existant, via une végétalisation des surfaces et des aménagements paysagers adaptés,
- il ne perturbe que très légèrement les trafics sur le secteur, et garantit un bon fonctionnement des livraisons,
- il cherche à minimiser son impact carbone via la qualité des constructions et les pratiques de déplacements.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - Analyse du trafic généré par le projet
Annexe 8 - Accessibilité du projet par les modes doux

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à herlin-le-sec

le. 30/01/2019

Signature

CENTRE E.LECLERC
SAS HERLIN DISTRIBUTION
Au Capital de 40 000 €
350 rue de St Poi
62130 HERLIN LE SEC
819 731 589 0027
BENOIT LEMPEREUR

ANNEXE 2 – LOCALISATION DU PROJET

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL



Département :
PAS DE CALAIS
Commune :
HERLAIN-LE-SEC

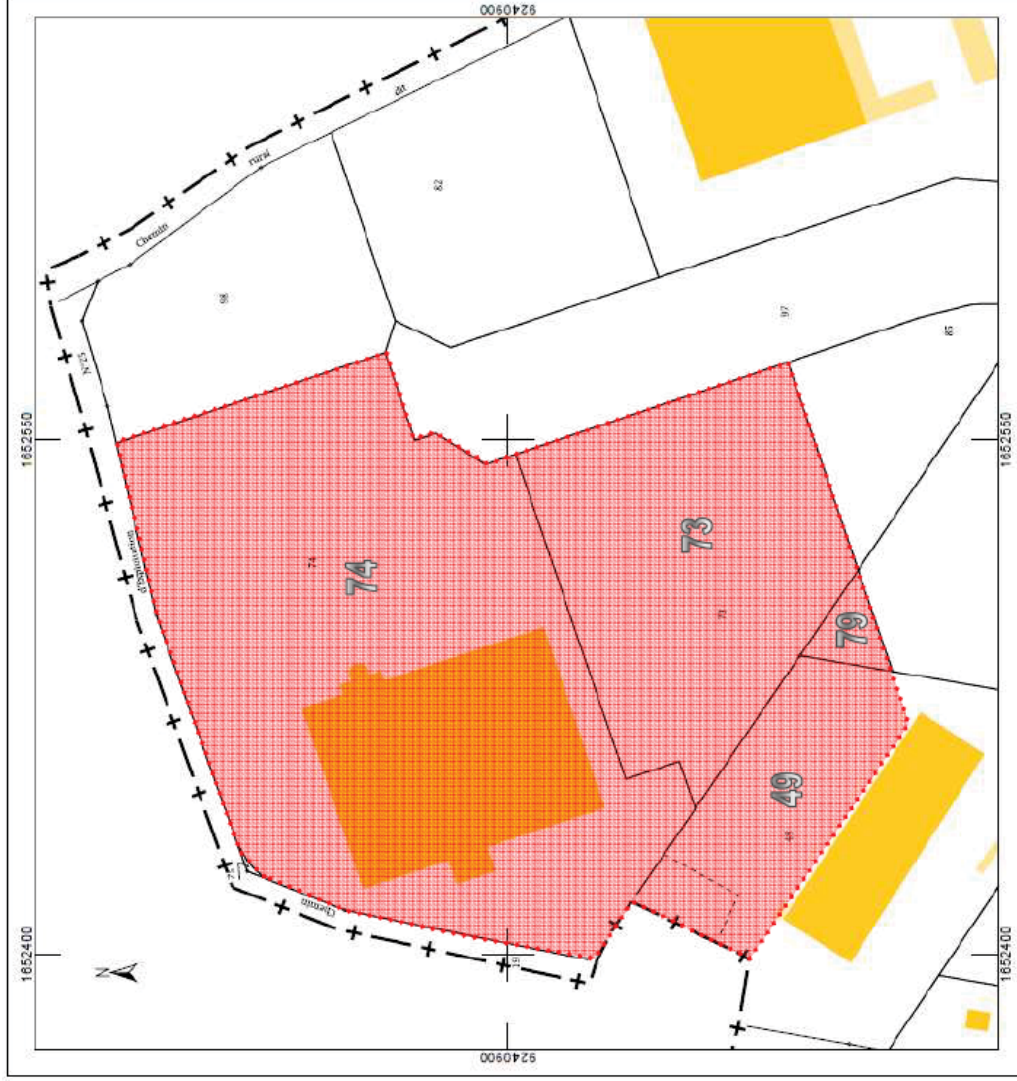
Section : ZA
Feuille : 000 ZA 91
Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1500
Date d'édition : 29/03/2019
(niveau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF83CC00

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :
SAINT-POL-SUR-TERNOISE
Place François MITTERRAND 02130
82130 SAINT-POL-SUR-TERNOISE
tél. 03 21 47 44 00 - fax 03 21 47 44 08
plgpc.020.aras@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics



Le projet global est situé sur les
parcelles cadastrées :

Section ZA

—> n°73 d'une superficie de 7 627 m²,

—> n°74 d'une superficie de 17 953 m²,

—> n°79 d'une superficie de 373 m²,

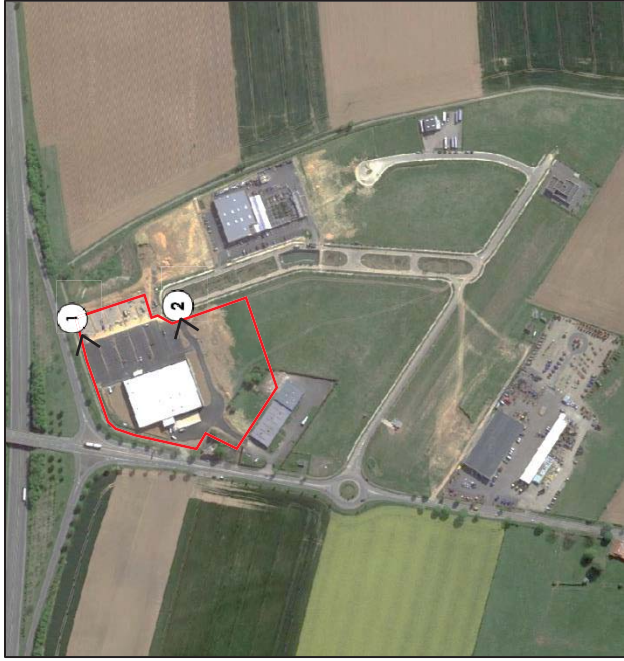
Ces parcelles sont la propriété de la
société HERLIN DISTRIBUTION -
HERLINDIS

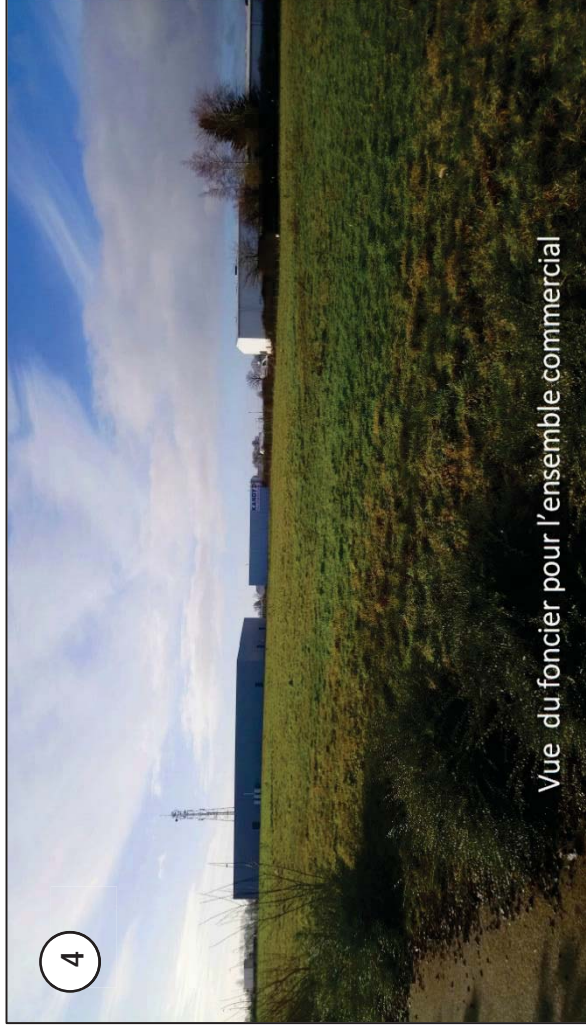
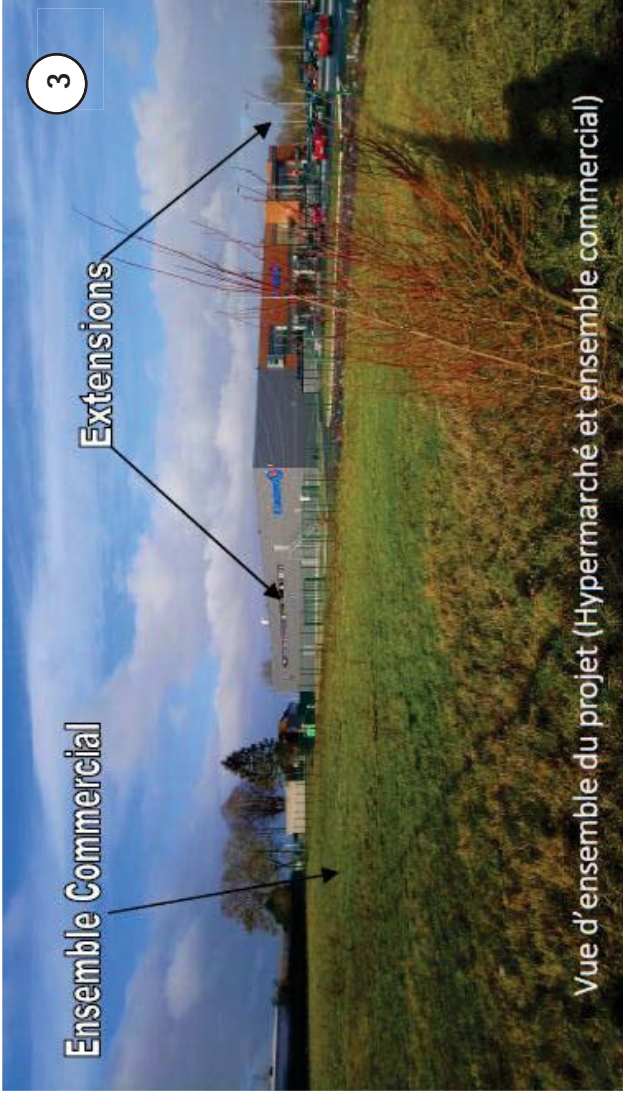
—> n°49 d'une superficie de 9 200 m²
(pour partie),

Cette parcelle est la propriété de la
société TILLOY EXPANSION



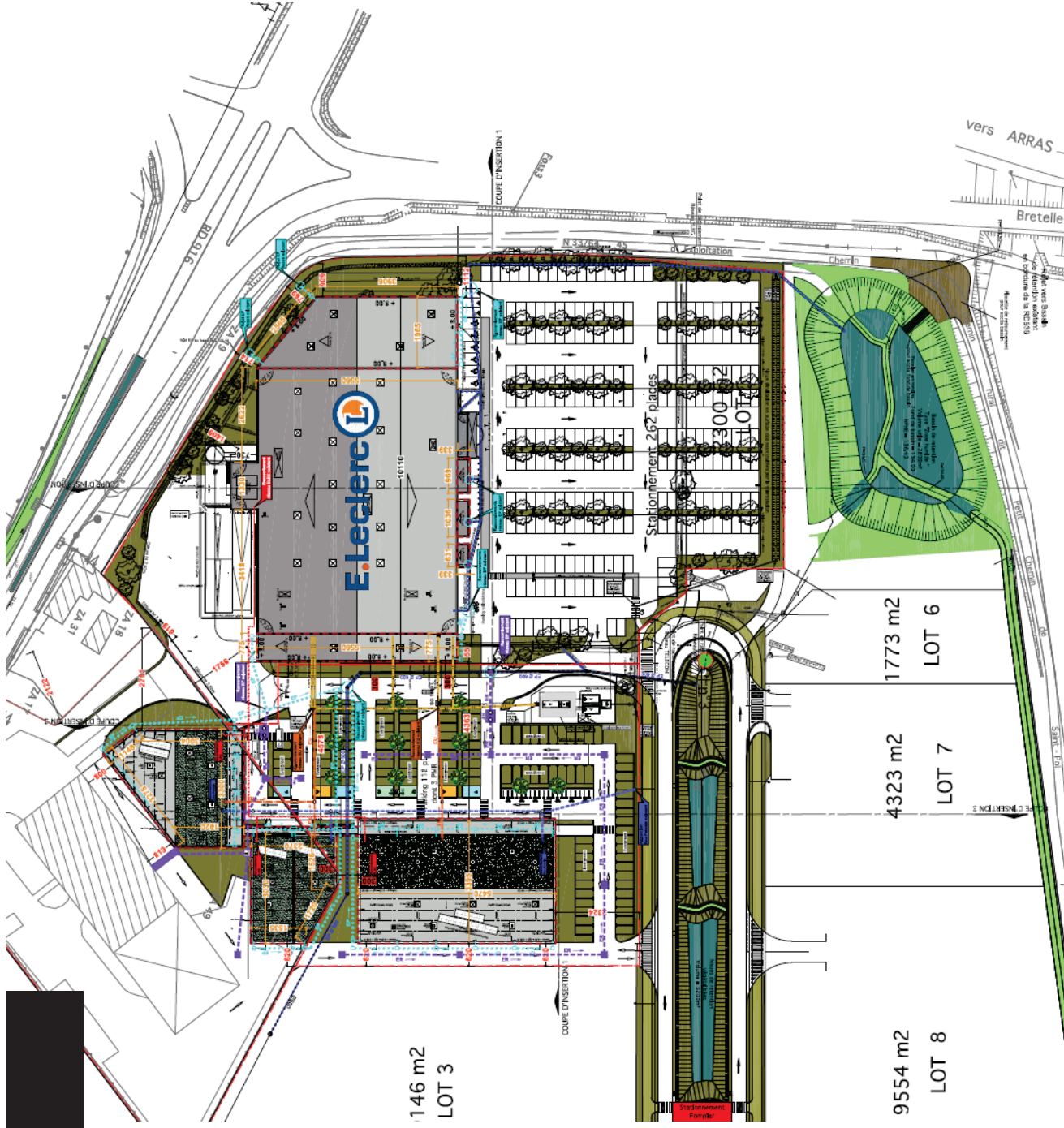
ANNEXE 3 – REPORTAGE PHOTO DE LA ZONE



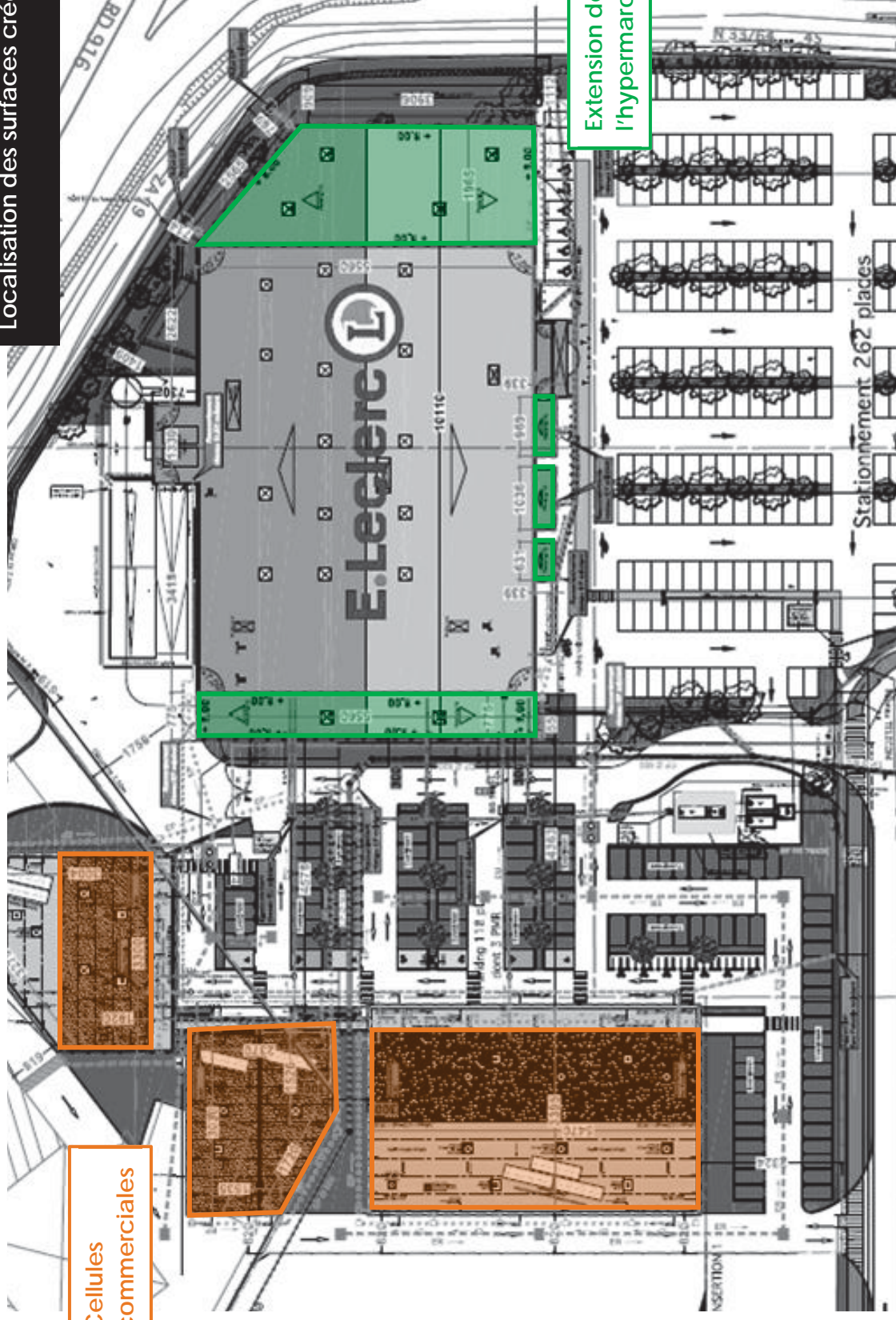


ANNEXE 4 – PLANS DU PROJET ET VUES D'INSERTION

Plan masse du projet



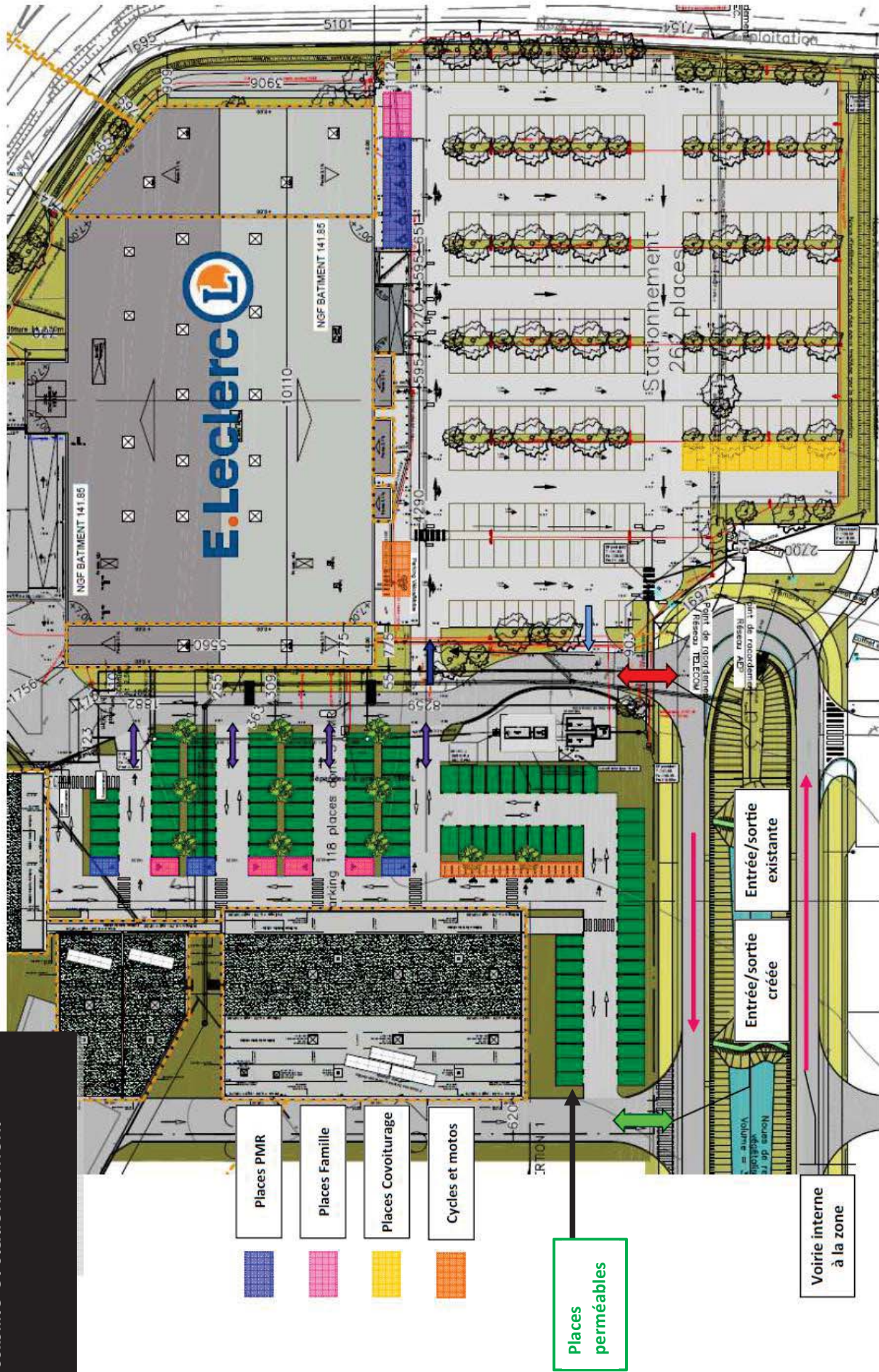
Localisation des surfaces créées



Cellules
commerciales

Extension de
l'hypermarché

Accessibilité et stationnement



- Places PMR
- Places Famille
- Places Covoiturage
- Cycles et motos

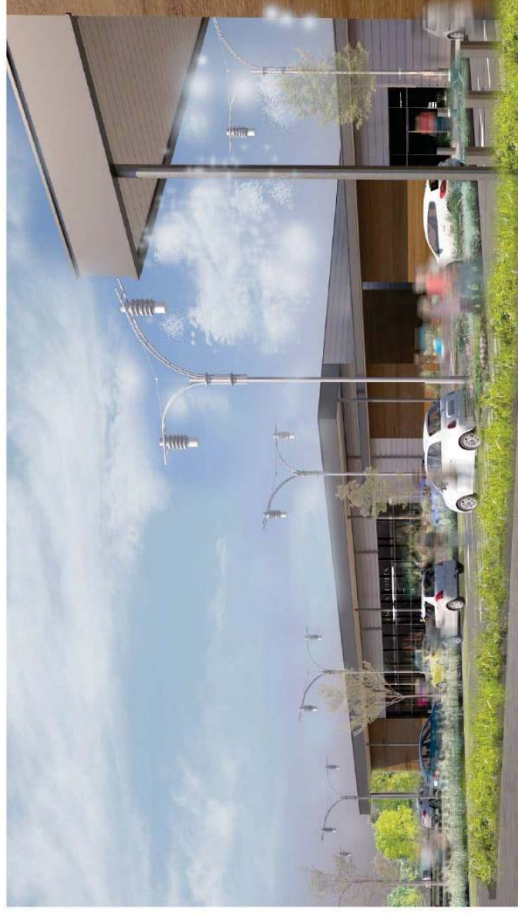
Places perméables

Voirie interne à la zone

Entrée/sortie existante

Entrée/sortie créée

Insertion future Vue 1 - Ensemble commercial



Insertion future Vue 2 - Ensemble commercial



Insertion future Vue 3 - Ensemble commercial



Insertion future Vue 4 - Hypermarché Leclerc



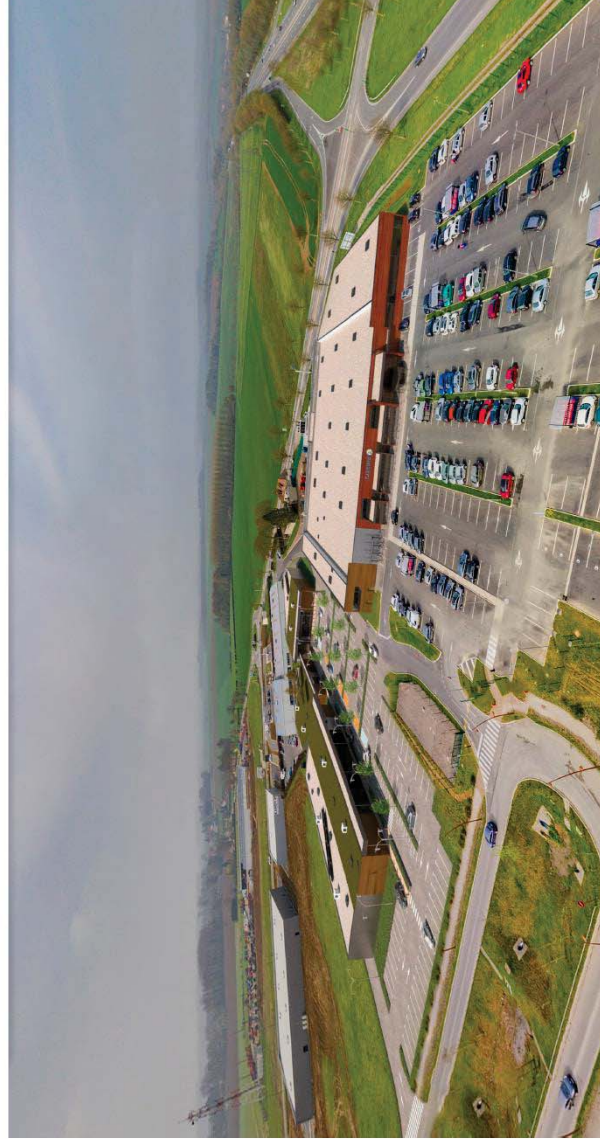
Insertion future Vue 5 - Hypermarché Leclerc



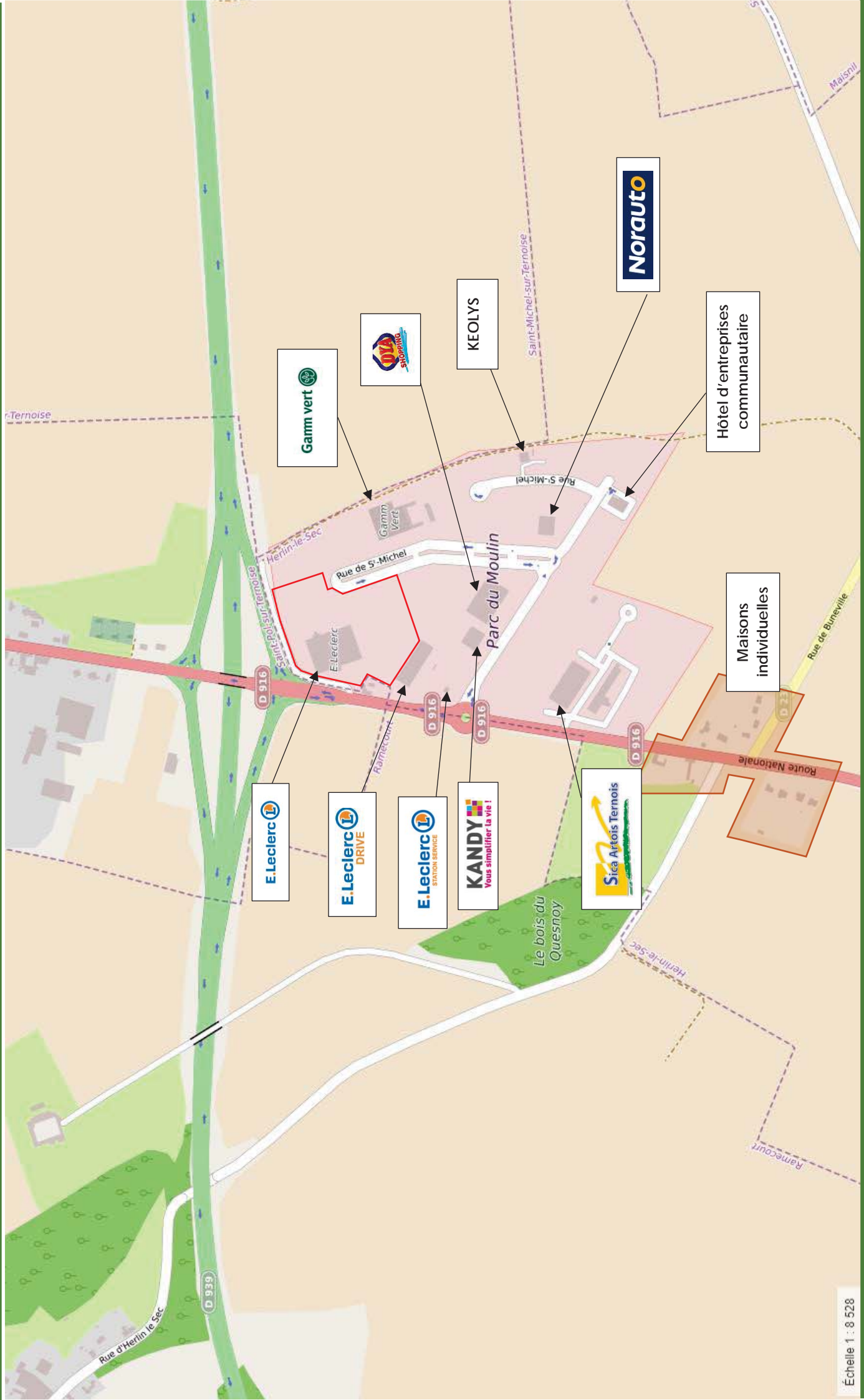
Insertion future Vue 6 - Hypermarché Leclerc



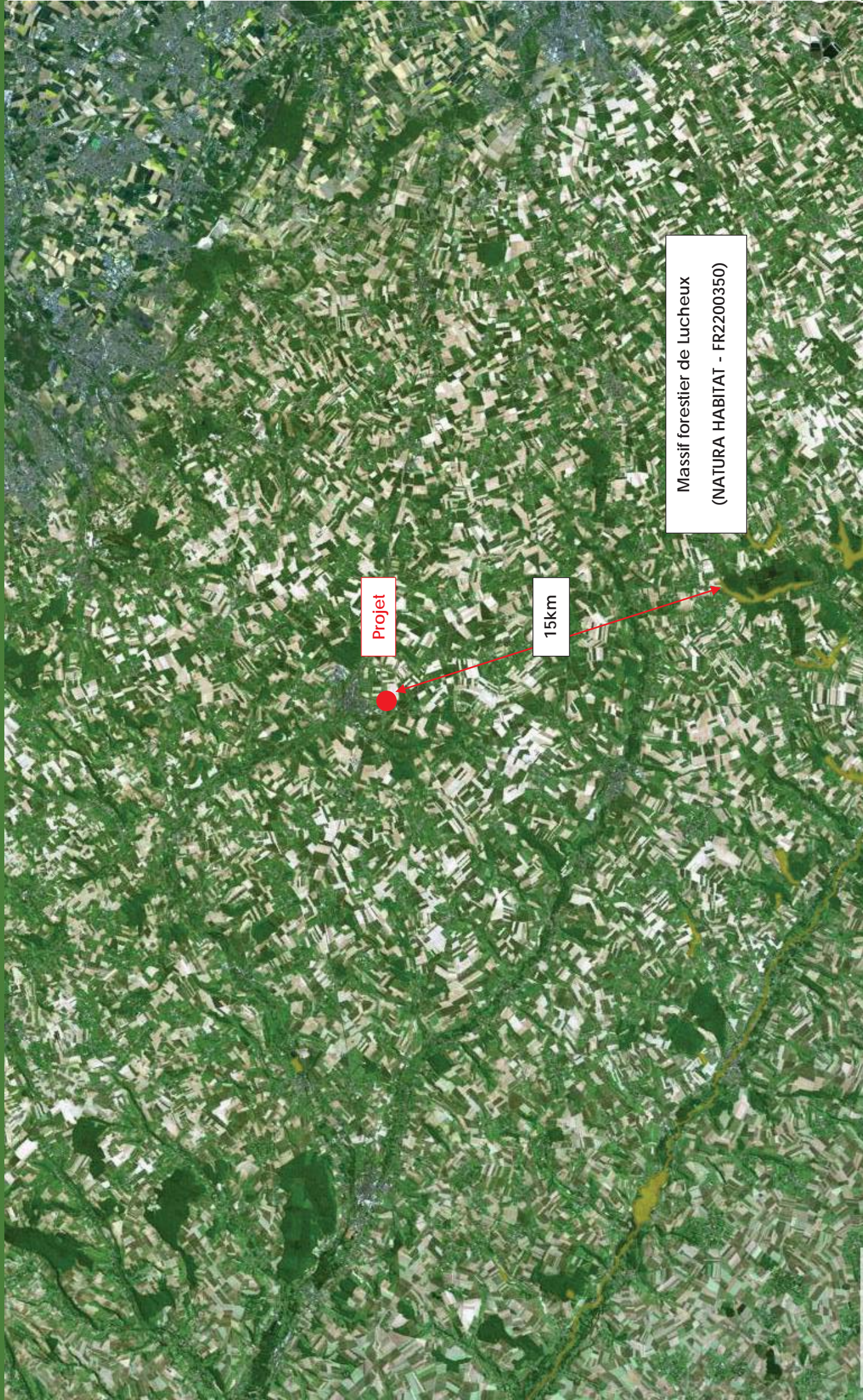
Vue aérienne du projet



ANNEXE 5 – ABORDS DU PROJET



ANNEXE 6 – RÉSEAU NATURA 2000



Projet

15km

Massif forestier de Lucheux
(NATURA HABITAT - FR2200350)

ANNEXE 7 - ANALYSE DU TRAFIC GÉNÉRÉ PAR LE PROJET

FLUX DE VÉHICULES PARTICULIERS

La zone d'activités est située le long de la RD916 et à proximité de la RD939, deux axes structurants du secteur permettant les liaisons entre Arras, Hesdin, Saint Pol et Frévent.

La RD916 est dimensionnée en 2x1 voie, la RD939 en 2x2 voies. Ces voiries sont de bonne qualité et bénéficient d'aménagements, dont un giratoire permettant l'accès sécurisé en entrée et en sortie de site.

Les différents ouvrages et aménagements proches permettent une bonne fluidité du trafic sur le secteur, fluidité qui ne sera pas modifiée suite au projet.

Estimation des flux de voitures particulières actuels

Les derniers comptages effectués sur la RD939 (Données 2016 - Conseil Départemental du Pas de Calais) font état de 9 378 véhicules/jour (dont 1 379 poids lourds) à proximité du projet. A noter que ce trafic était évalué à 11 285 en 2012. En 2013, le trafic sur la RD916 au droit du projet était de 6 064 véhicules/jour (source CG62).

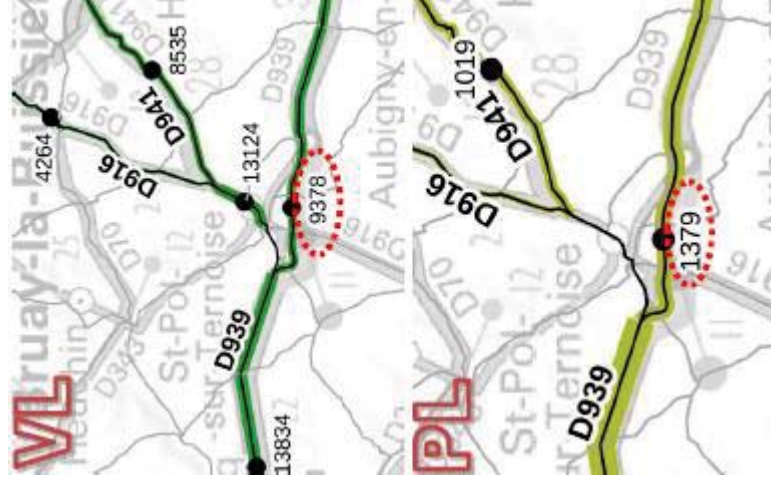
Le centre commercial génère actuellement une fréquentation d'environ 30 000 clients par mois, soit en moyenne 7 500 clients par semaine.

La répartition par jour et estimée a :

- Lundi 12% soit 900 véhicules, soit 90 véhicules par heure - Ouverture de 10h à 20h ;
- Mardi 13% soit 975 véhicules, soit 89 véhicules par heure - Ouverture de 9h à 20h ;
- Mercredi 16% soit 1 200 véhicules, soit 110 véhicules par heure - Ouverture de 9h à 20h ;
- Jeudi 13% soit 975 véhicules, soit 89 véhicules par heure - Ouverture de 9h à 20h ;
- Vendredi 18% soit 1 350 véhicules, soit 118 véhicules par heure - Ouverture de 9h à 20h30 ;
- Samedi 23% soit 1 725 véhicules, soit 150 véhicules par heure - Ouverture de 9h à 20h30 ;
- Dimanche 5% soit 375 véhicules, soit 107 véhicules par heure - Ouverture de 9h à 12h30.

Le giratoire d'accès a la zone bénéficie de réserves de capacité largement supérieures a 25%, indiquant un fonctionnement fluide de la circulation.

A l'heure actuelle, aucune perturbation n'est constatée au niveau de la fluidité des axes ou des aménagements existants.



Estimation des flux de voitures particulières générés par le projet

Le projet d'extension de l'hypermarché engendrera une fréquentation supplémentaire limitée, l'augmentation du chiffre d'affaires s'effectuant en grande partie sur l'augmentation du panier moyen. On estime à 5% l'augmentation de la fréquentation du site par une clientèle ne fréquentant pas actuellement le magasin Leclerc, soit 375 véhicules supplémentaires par semaine. Au niveau de l'ensemble commercial créé, il devrait générer une fréquentation annuelle d'environ 160 000 visiteurs, soit en moyenne 3 075 clients par semaine et environ 510 véhicules par jours. Il faut prendre en compte un taux de foisonnement entre l'hypermarché et les moyennes surfaces, que nous estimons à 60%. L'augmentation globale (extension hypermarché et création de l'ensemble commercial) des flux de circulation sur les axes limitrophes devrait donc être de :

Fréquentation supplémentaire : $375 + (3\,075 * 40\%) = 1\,605$ véhicules supplémentaires par semaine, soit environ 270 véhicules par jour.

L'impact sur les axes limitrophes est donc estimé à :

- Impact sur la RD 939 = 2,8% de véhicules supplémentaires/jour en moyenne,
- Impact sur la RD 916 = 4,4% de véhicules supplémentaires/jour en moyenne.

Au niveau des heures de pointes les plus pénalisantes = HP du soir sur le jour le plus fréquenté = Samedi :

- Hypermarché : HP Samedi Soir = 225 véhicules en heure de pointe (dont 38 véhicules par heure supplémentaires dus à l'extension)
- Moyennes surfaces : HP Samedi Soir = 1,5 véhicules / heure / 100 m² de SV entrées/sorties, soit 84 véhicules en heure de pointe (dont 20 véhicules par heure supplémentaire, hors taux de foisonnement)

Nous aurons donc, aux heures de pointe les plus pénalisantes (samedi fin d'après-midi), 58 véhicules supplémentaires par heure

Au regard du dimensionnement des axes, des infrastructures existantes, des flux déjà existants, et des flux prévus, le projet global est totalement compatible avec le contexte circulatoire des axes existants. La fluidité du trafic actuel, suite à l'arrivée du projet présenté, ne sera pas remise en cause.

Nous pouvons noter que les réserves de capacités du giratoire resteront supérieures à 25% et conserveront donc une parfaite fluidité.

En termes de stationnement, la capacité d'accueil des parkings facilitera le fonctionnement du site et permettra d'absorber parfaitement le flux de véhicules lié au projet. En effet, les aires de stationnement proposeront un total de 380 places ce qui, en heure de pointe la plus défavorable, entrainera un taux d'occupation maximal de 84% (Places PMR et places pour véhicules électriques décomptées car plus faiblement occupées). Les parkings sont donc parfaitement adaptés aux rotations des futurs clients pour qu'il n'y ait aucune gêne, même en période de pointe.

FLUX DE VÉHICULES DE LIVRAISON

Estimation des flux de poids lourds actuels

L'approvisionnement du magasin se fait par transport routier avec des véhicules gros porteur.

Une cour de service est existante à l'arrière du magasin Leclerc pour recevoir les livraisons.

Au total, ce sont 8 livraisons en moyenne par jour à l'heure actuelle.

Des aménagements permettent une sécurisation des manœuvres (qui s'effectuent sur des espaces non accessibles au public), des déchargements et un confort dans la manutention.

Le point de vente est livré du lundi au samedi de 5h00 à 11h45 et sur rendez-vous en dehors de ces horaires.

- Estimation des flux journaliers de véhicules de livraison générés par le projet

L'extension de l'hypermarché impactera très légèrement les flux existants.

En effet, il faudra compter sur 2 véhicules de livraison supplémentaires par jour.

En ce qui concerne l'ensemble commercial :

- Pour la cellule de 1 500 m² (Espace Culturel) = 2 camions de livraison par semaine (Mixité poids lourds et petits porteurs),
- Pour la cellule de 250 m² (Leclerc Sport) = 2 camions de livraison par semaine (petits porteurs et camionnettes),
- Pour la cellule de 300 m² (Parapharmacie/Audition) = 2 camions de livraison par semaine (petits porteurs et camionnettes),
- Pour la cellule de 700 m² (Animalerie) = 2 camions de livraison par semaine (Mixité poids lourds et petits porteurs).

Pour l'ensemble du projet, nous aurons donc au maximum : 20 camions par semaine, soit en moyenne 3 à 4 camions par jour.

Le positionnement du projet bénéficie d'une desserte adaptée et de qualité, accessible par des axes structurants de cette partie de territoire. Ni la RD939, ni la RD916 ne seront impactées par ce surplus de véhicules de livraison

De plus, l'organisation des flux de livraison au sein de la zone fait que le surplus de véhicules lié au projet ne perturbera pas le fonctionnement viaire interne à la ZAC des Moulins et sera sans impact sur la fluidité actuelle.

ANNEXE 8 – ACCESSIBILITE DU PROJET PAR LES MODES DOUX

